

Société Hexabyte

Société anonyme au capital de 2 083 334 Dinars

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

RC Béja : B124582001 – M.F : 760635KAM000

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Messieurs les actionnaires de la société Hexabyte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 09 juin 2015 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014
- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2014
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2014
- Quitus aux administrateurs,
- Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à l'agence principale de la société HEXABYTE sise au 04 rue Ibn Bassam – Menzeh 4- 1082 – Tunis

Le Conseil d'Administration

SOCIÉTÉ HEXABYTE : Projet de résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du mardi le 09 juin 2015 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE).

Résolution 1^{ère}

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2014.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à

Résolution 2^{ème}

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2014.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 3^{ème}

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2014.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 4^{ème}

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2014, s'élevant à sept cent trente neuf mille deux cent dix neuf dinars 230 millimes (739 219,230 TND) comme suit :

| Intitulé | Montant |
|-------------------------------------|---------------|
| Résultat 2014 | 739 219,230 |
| Résultats reportés antérieurs | 701 712,908 |
| Résultat disponible | 1 440 932,138 |
| Réserves légales | - 21 332,736 |
| Bénéfices distribuables | 1 419 599,402 |
| Dividendes (Rt reportés antérieurs) | - 625 000,200 |
| Reports à nouveau | 794 599,202 |

Soit la distribution de trois cent (300) millimes de dividende par action, correspondant à 30% du nominal de l'action.

Ce dividende qui provient du résultat reporté de l'exercice 2013 est totalement exonéré de la retenue à la source de 5%.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 5^{ème}:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence fixée à Mille dinars (1 000) dinars nets d'impôts par administrateur. Cette rémunération demeurera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 6^{ème}:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2014.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à

Résolution 7^{ème}:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès Verbal.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à